

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 mai 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Patrimoine

**19. Rétrocession rue du Luxembourg par la SNC LES MANCELLIERES**

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Rappel du contexte

En 2007, la Ville de Vire a cédé à la SNC Les Mancellières un foncier de 3,6 ha sur le site des Mancellières. Cette cession a ainsi permis la réalisation d'un programme immobilier intégrant notamment la construction de l'EHPAD Symphonia et de la résidence services Le Karousel.

Les lots 1 à 4 correspondaient initialement à des terrains à bâtir, tandis que le lot n°5 était réservé en vue de la réalisation d'une voie – la rue du Luxembourg – dont la rétrocession à la commune à l'euro symbolique fut actée dès cette époque.

Depuis, la réalisation sur le lot n°2 d'un programme d'habitat en location-accession et d'une opération d'habitat adapté réservé aux séniors a laissé sans affectation un foncier constructible de 3 500 m<sup>2</sup> (parcelle BI n°138). Aussi, en vue de rendre possible la réalisation d'une nouvelle opération immobilière sur le lot n°2, la SNC Les Mancellières a souhaité en agrandir la surface en intégrant à la parcelle BI n°138 deux portions de terrain complémentaires à prélever sur les lots 4 et 5.

Par délibération du 29 juin 2015, la Ville de Vire a donc accepté le nouveau découpage parcellaire projeté avec une voirie de desserte (lot n°5) modifiée pour tenir compte de l'extension du lot n°2.

Dans le cadre de la réalisation de la voirie définitive (correspondant au lot n°5), la SNC Les Mancellières a constaté que la haie bocagère limitrophe à la rue du Luxembourg était située dans l'emprise du lot n°2 destiné à être conservé par l'aménageur. Or, cette haie bocagère structure le paysage des Mancellières. Aussi, son intégration dans le lot n°5 – destiné à revenir à la commune – a-t-elle été actée à l'époque afin de garantir sa conservation dans la durée.

Dans cette perspective, la SNC Les Mancellières s'est engagée à rétrocéder également cette emprise à la commune. Les coûts de cette rétrocession seront intégrés à ceux de la revente par l'aménageur à la collectivité du lot n°5 et intégralement pris en charge par la SNC.



La nouvelle répartition des surfaces entre les lots 2 et 5 s'opère donc comme suit :

Référence cadastrale actuelle	surface	Ancienne affectation	Partie destinée à revenir à la commune (lot n°5)	Partie destinée à revenir à la SNC Les Mancellières (lot n°2)
BI 178	591 m <sup>2</sup>	Lot 5 (voirie)	38 m <sup>2</sup> (haie)	553 m <sup>2</sup>
BI 179	501 m <sup>2</sup>	Lot 4 (terrain à bâtir)	501 m <sup>2</sup> (voirie)	0 m <sup>2</sup>
BI 180	306 m <sup>2</sup>	Lot 4 (terrain à bâtir)	131 m <sup>2</sup> (haie)	175 m <sup>2</sup>

TOTAL	1 398 m <sup>2</sup>
-------	----------------------

670 m <sup>2</sup>	728 m <sup>2</sup>
--------------------	--------------------

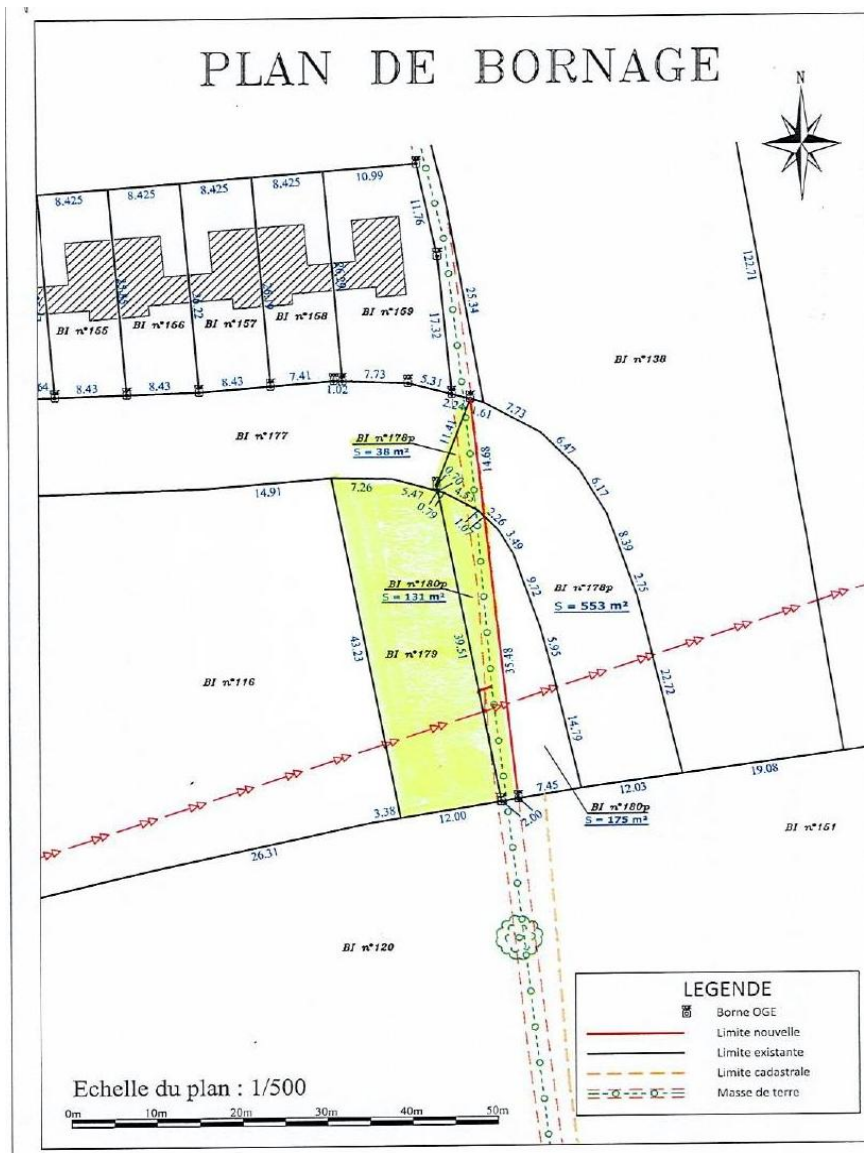


Figure 1 - Les parcelles BI 178p, BI 179 et BI 180p à rétrocéder à la commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230526-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Affichage : 30/05/2023

Délibération n°2023/05/22/19 du 22 mai 2023 à 20h30

Les parcelles à rétrocéder à la commune – et matérialisées en jaune sur la cartographie ci-avant – sont les suivantes :

- la parcelle BI, numéro 178p (38m<sup>2</sup>),
- la parcelle BI, numéro 179 (501m<sup>2</sup>),
- et la parcelle BI, numéro 180p (131m<sup>2</sup>).

A ces 3 parcelles, s'ajoute également la parcelle cadastrée BI 177 (2 399 m<sup>2</sup>) correspondant à l'emprise restante de la rue du Luxembourg, également matérialisée en jaune sur la cartographie ci-après.



Figure 2 - La parcelle BI 177 à rétrocéder à la commune

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 24 Avril 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 10 Mai 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser la rétrocession des 4 parcelles susmentionnées à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de rétrocession des parcelles susmentionnées, ainsi que tout document relatif à ce transfert,

- D'autoriser le reclassement de la rue du Luxembourg dans la voirie publique communale et l'emprise correspondante dans le domaine public de la commune.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **34**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **7**

Nombre de membres absents: **3**

Le 22 Mai 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 16 Mai 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 16 Mai 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230526-19-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Affichage : 30/05/2023

Délibération n°2023/05/22/19 du 22 mai 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			